



Barbara Brecko
Managing director
(Ginkgo)

Localisation, fonctionnalité, confort... tout est là !

▶ **À l'instar du choix d'un futur siège social, la sélection d'un centre d'affaires obéit à trois règles : localisation, fonctionnalité, confort.** La localisation, d'abord, doit être facile d'accès, tant pour les collaborateurs que pour les clients, qu'il s'agisse de parkings à proximité ou du réseau de transports en commun. Nous avons dès lors volontairement et stratégiquement misé sur le centre gare, dans un quartier très élégant, avec toutes les facilités de commerce et de restauration.

C'est le service qui fera la différence.

Ce choix rejoint alors nos deux règles suivantes, fonctionnalité et confort. Car il s'agit bien de rendre le centre d'affaires fonctionnel, pratique pour ses usagers et ses visiteurs : l'immeuble doit pouvoir offrir de belles prestations pour valoriser l'image des entreprises qui s'y installent et qui recevront leurs clients dans d'élégantes salles de réunion parfaitement équipées et confortables. Le confort ici ne s'exprime pas uniquement avec des fauteuils moelleux et accueillants ! Le service contribue grandement à cette idée de confort nécessaire aux entreprises : un accueil souriant et professionnel, la possibilité de se faire livrer des repas, d'organiser des dégustations, de gagner du temps en utilisant les services de conciergerie rattachés au centre d'affaires, etc. C'est effectivement le service qui fera la différence, cette idée toute simple qu'un accueil soigné, dans un bel endroit, avec ce qu'il faut de services professionnels d'assistance et d'accompagnement, fait d'un centre d'affaires un lieu de travail et d'échange à la mesure de l'exigence bien légitime des entreprises. En cela, nous répondons à ce cahier des charges très précis et consacrons toute notre énergie à faire de nos deux centres des lieux de travail idéalement situés, fonctionnels et confortables.